



## Avis de retrait de normes de l'Office des normes générales du Canada

Objet : Retrait des normes canadiennes suivantes sur le mobilier par l'Office des normes générales du Canada :

CAN/CGSB 44.227-2017 Bureaux/tables, unités de rangement et composants autostables (retrait)

CAN/CGSB 44.229-2017 Systèmes de cloisons interraccordables et composants soutenus (retrait)

CAN/CGSB 44.232-2018 Chaises pour environnements de bureau (À retirer en 2023)

L'Office des normes générales du Canada (ONGC) a officiellement retiré deux des trois normes relatives au mobilier de bureau et devrait retirer la troisième en 2023. Le gouvernement du Canada continuera d'intégrer ces exigences de l'ONGC pour toutes les Demande d'offre à commandes et les Demandes d'arrangement en matière d'approvisionnement, comme il est indiqué dans les spécifications techniques des produits pour les espaces de travail et les sièges de bureau. Les exigences de ces normes sont toujours pertinentes et les fournisseurs doivent maintenir leur conformité jusqu'à nouvel avis.

Le Canada a l'intention d'examiner toutes les normes d'essai contenues dans ces bulletins, y compris les exigences de conformité pour les améliorations futures prévues dans les spécifications techniques de produit. Cet examen comprendra des consultations internes et externes avec les intervenants afin de s'assurer que les normes sont mises à jour pour satisfaire aux exigences de rendement du gouvernement du Canada.

Toute question relative à ces normes de l'ONGC doit être adressée au Centre national d'expertise sur le mobilier, Gestion des locaux et Solutions en milieu de travail.

Personne-ressource : Lisa Maidens, gestionnaire du Centre d'expertise sur le mobilier

Adresse courriel : [lisa.maidens@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:lisa.maidens@tpsgc-pwgsc.gc.ca)